



OFFRES DE THÈSES SUR SUPPORT DE CONTRAT DOCTORAL (BOURSES DITES DU « MINISTÈRE ») DE L'ÉCOLE DOCTORALE DU PACIFIQUE, ANTENNE DE L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1) Calendrier prévisionnel de disponibilité des supports

Dates	Thème	Remarques
14 janvier 2016	« Accompagnement des évolutions sociétales et institutionnelles »	Possibilité d'avoir des demandes de « demi-supports » sous réserve de complément de financement ^(*) .
19 février 2016	Libre	Idem ^(*) .
02 juillet 2017	« Améliorer la santé des populations » (à confirmer)	Pour ces trois supports, les appels à projets se feront de façon conjointe. A rediscuter en CED fin 2016.
01 août 2017	« Valorisation du capital naturel : biodiversité terrestre et marine » (à confirmer)	
31 août 2017	Libre (à confirmer)	
12 novembre 2017	« Valorisation du capital naturel : mines et environnement » (à confirmer)	A rediscuter en CED début 2017.
19 février 2018	« Océan et climat » ? Libre ? (à confirmer)	

(*) On comprendra par « demi-support » la scission en deux d'un support de contrat doctoral qui permet sur chaque « demi-support » d'avoir un complément de financement de la part d'un partenaire de la thèse qui amènera l'équivalent de la demi-bourse. Celle-ci sera transmise à l'UNC selon des modalités à définir entre l'UNC et le partenaire, et gérée par l'UNC qui, en l'associant au demi-support en fera un seul contrat doctoral. A partir d'un support, il est ainsi possible de recruter deux doctorant(e)s. La possibilité qu'un salarié (du privé ou du public) à mi-temps soit considéré comme une demi-bourse est en discussion.

2) Campagne 2016

Pour les deux supports libres début 2016, l'appel à projet est ouvert dès ce jour (02 octobre 2015). Tous les projets devront parvenir au secrétariat de l'ED (admin_ed@univ-nc.nc), de préférence sous format PDF, **au plus tard pour le vendredi 20 novembre 2015**. Le conseil restreint de l'ED se réunira pour auditionner les porteurs de projets dans la semaine suivante (23/11 au 27/11 ; date à définir) et classer les projets à retenir.

3) Critères d'éligibilité

Les sujets proposés devront rentrer dans le cadre du thème général défini, lorsqu'un thème est indiqué. Dans le cas contraire, tous les sujets sont éligibles mais doivent cependant répondre à divers critères généraux :

Lien avec l'une des thématiques du CRESICA et/ou des thèmes de recherches développés dans les laboratoires de l'UNC dans le cadre du plan quinquennal en cours, ou celui à venir ;

Le directeur ou le codirecteur de la thèse sera nécessairement un EC-HDR de l'UNC (consulter la liste des HDR de NC sur le site Web de l'ED) ;

A chaque projet proposé, il sera associé au moins un candidat dont le CV sera joint à la demande ;

Le candidat devra s'engager à s'inscrire à l'UNC aux alentours de la date de libération du support pour un démarrage officiel du contrat au 1^{er} du mois qui suit la libération du support ; l'idée étant de ne pas laisser un support disponible inoccupé plus d'un mois ;

En cas de propositions multiples émanant d'un même laboratoire, il est demandé un classement interne.

A noter également que le conseil restreint de l'ED tiendra compte de divers éléments contextuels, comme la qualité du CV du candidat, le nombre de thèses encadrées ou co-encadrées par le porteur et, éventuellement, le co-porteur du projet, le nombre de contrats doctoraux déjà obtenus par le porteur (ou co-porteur) du projet, le financement du projet pour assurer les coûts d'enquêtes ou d'analyses (acquis ou en cours d'évaluation...), la contribution du projet au rayonnement régional et international de l'EDP-UNC, la dimension multi-partenaires ou encore l'impact du projet pour la Nouvelle-Calédonie (liste non exhaustive).

4) Enseignements

Il est rappelé qu'un doctorant sur contrat doctoral peut demander soit un contrat sans enseignement, auquel cas il lui est impossible d'effectuer la moindre vacation, soit un contrat avec enseignement, auquel cas il est tenu de faire 64h eqTD. Si, pour une raison quelconque, un doctorant a été dans l'incapacité de réaliser son service de 64h eqTD l'année N, il sera contraint de réaliser le volume horaire manquant l'année N+1.

Un avenant peut être signé d'une année sur l'autre, soit pour faire des enseignements l'année N+1 si aucun enseignement n'était envisagé l'année N, soit inversement pour ne plus faire d'enseignement l'année N+1 si le doctorant en avait effectué l'année N.

A titre indicatif : contrat sans enseignement → ~ 1600€ brut/mois ; contrat avec enseignement → ~1900€ brut/mois